



## Compte rendu de l'Assemblée Générale statutaire du 6 août 2015.

L'assemblée a été réunie sur l'ordre du jour suivant, envoyé par poste et internet le 20 juillet 2015 :

### Ordre du jour

- **Bilan des actions menées depuis 1 an**
- **La loi de transition énergétique pour la croissance verte et l'éolien**
- **La situation à Comiac et à La Luzette**
- **Les infrasons**
- **Point financier**
- **Elections au bureau**
- **Les actions à entreprendre**

Le quorum étant atteint avec 14 présents et 7 pouvoirs, la **présidente, Brigitte Briard**, ouvre l'assemblée à 9 h 45 et introduit l'assemblée en rappelant que nous agissons depuis 2013. Puis donne la parole au secrétaire :

**Gilles Forhan** relate les actions faites depuis un an.

- 15 août 2014 : stand à la brocante des Amis de Comiac. Présentation des photos montages de différents lieux où l'on voit le mât de mesures de 80 m, ce qui permet de mettre les éoliennes qui feront 150 à 200m de haut en situation. Distribution du Flyer d'Août 14 dont le titre était **Eoliennes à Comiac ???**
- Avant la fin août,
  - Une lettre a été envoyée à tous les propriétaires pour les alerter du danger de signer le protocole foncier
  - Un courrier a été envoyé avec accusé de réception à M. Mauger ainsi qu'aux maires de Comiac et de Sousceyrac pour leur faire part de nos réactions au compte rendu du second comité éolien ; la sous-préfète ainsi que les responsables de la DREAL étaient en copie.
- Un courriel a été envoyé le 4 septembre au maire de Comiac pour lui demander de faire démonter le mât de mesures qui a rempli sa mission (d'après le second CLE) et qui, n'ayant plus de balise lumineuse était un danger potentiel. *La réaction de la mairie a été de faire remettre en fonctionnement le balisage lumineux !*
- *Lors de la réunion du Conseil Municipal de Comiac du 23 septembre, il est noté que la lettre de l'APPGE de réactions au second CLE a été lue.*

Début novembre, une action pour « suspicion de prise illégale d'intérêts » a été initiée par Brigitte avec les documents indispensables :

- la cartographie des parcelles susceptibles de recevoir une éolienne.
- les différents extraits des Conseils municipaux de Comiac et du groupement de communes de 2012 et 2013 concernant l'éolien.



**Brigitte Briard** expose brièvement l'action de dépôt de plainte pour suspicion de prise illégale d'intérêts :

- Rencontre avec Maître Cécile Bayard qui avait l'expérience de Laramière et étant auto-entrepreneur, ne fait pas payer de TVA.
- Maître Bayard, au vu du dossier, pense que cette action est justifiée et parle de ses défraiements à hauteur de 1 500€ ;
- Accord a été donné pour que Maître Bayard dépose plainte auprès du Tribunal de Cahors au nom de l'APPGE.

**Jan Svatos**, trésorier donne le point financier :

- L'appel à dons pour l'action judiciaire dont le devis était de 1500€ avec l'avocate Maître Cécile Bayard a réuni 1330€ en 27 donateurs soit un don moyen de 49 euros; 17 adhérents ont donné 60€ ou plus, 3 sympathisants (associations proches) ont envoyé une aide financière.
- Nous avons donné à Maître Cécile Bayard 500€ comme premier acompte et il reste sur le compte à la date du 28 juillet 2015, 1180€ ce qui nous permet d'assurer la poursuite de l'action entreprise pour suspicion de prise illégale d'intérêts.
- A la date du 6 août 2015, l'APPGE compte 29 adhérents à jour de cotisation et la newsletter est envoyée par internet à 110 personnes.

**Brigitte Briard** complète son témoignage en relatant sa rencontre avec l'adjudant Laurent Roualdes de la gendarmerie de Figeac qui a été requis pour mener l'enquête préliminaire.. Un certain nombre de personnes ont été entendues dans le cadre de cette enquête qui reprendra en septembre. Maître Bayard et Brigitte Briard suivent de près la procédure.

**Gilles Forhan** reprend la suite de son exposé :

- En janvier, février et mars, nous avons écrit à la mairie de Comiac pour obtenir les compte-rendus des conseils municipaux des 15 décembre 2014, 26 janvier et 16 mars 2015. Finalement, nous avons obtenu les extraits demandés le 9 mai 2015.
- En janvier, création du site internet APPGE ; au 1<sup>er</sup> août 2015, il y a eu plus de 1000 visiteurs avec des pointes au moment des discussions à l'Assemblée Nationale ou au Sénat.
- Chaque mois, envoi de la newsletter par internet à plus de 110 personnes.
- Actions auprès de tous les sénateurs et de tous les députés lors des passages de la loi de transition énergétique pour la croissance verte ; notre amendement a été présenté par des sénateurs lors de la deuxième lecture au Sénat en juillet.



- Une demande de rendez-vous pour la première quinzaine de septembre a été envoyée à la préfète du Lot, Catherine Ferrier, et nous espérons qu'elle pourra nous donner des indications sur les décrets d'applications de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

**La loi** de transition énergétique pour la croissance verte et l'éolien a été votée le 22 juillet 2015 grâce aux efforts persistants du député François Brottes, rapporteur de la loi, qui n'a eu de cesse de mettre tout en œuvre pour faciliter l'implantation des éoliennes. Notre amendement demandant une distance de 6 fois la hauteur totale d'une éolienne avec les habitations a été repris par des sénateurs PS, mais n'a pas été voté ? Le député Launay a bien voulu déposer un amendement, mais comme il ne l'a pas soutenu, cet amendement n'a pas été pris en compte. Il est à noter, néanmoins, que la ministre a reconnu qu'il n'était pas pareil de voir une éolienne de grande taille à 500m de chez soi, au lieu d'une éolienne moyenne ; il reste à savoir comment seront rédigés les décrets d'application. A noter le député François Brottes ayant rempli sa fonction a été nommé président de RTE, société qui est largement impliquée dans le transport de l'électricité produite par les éoliennes ; il aura 380 000€ comme émoluments annuels !

**Les Infrasons** : actuellement, on commence à étudier ces vibrations sonores qui sont perçues jusqu'à 10 km. L'oreille ne perçoit les vibrations qu'à partir de 20 Hertz ; les cerveaux sont capables de percevoir des vibrations entre 8 et 20 Hertz qui provoquent des malaises et des nausées. A 7 Hertz, il a été prouvé que l'on peut tuer un être vivant. Les américains ont créé des machines à infrasons pour disperser des manifestants. Tout moteur tournant produit des infrasons. La ministre Ségolène Royal a demandé à des experts de l'ANSES d'étudier prioritairement les malaises des riverains des éoliennes, mais leur rapport ne sera connu qu'après janvier 2016.

**La situation à Comiac** : à ce jour aucun dossier de dépôt de demande ICPE n'a encore été déposé.

**La situation à la Luzette** : actuellement des travaux ont commencé, mais il y a des problèmes de financement. Sur le site de l'APPGE, une page montre que la publicité faite pour récupérer de l'argent auprès des habitants du secteur est mensongère ; <http://appge-comiac.e-monsite.com/pages/le-saviez-vous/vitesses-de-vents-curieuses.html> . Cela ouvre la porte au dépôt d'une plainte pour publicité mensongère.

**André Posokhov** nous parle du Quercy blanc, dossier qu'il a suivi de près. En 2014 l'enquêteur public a donné un avis défavorable à l'installation de 5 éoliennes et les Conseils municipaux ont voté contre le projet. La Préfète du Lot Madame Catherine Ferrier et le préfet du Tarn et Garonne ont refusé le permis de construire fin mai 2015. Un recours gracieux a été déposé par le promoteur contre ce refus. Il sera suivi, probablement, d'un recours contentieux.



**Elections :** à l'unanimité des présents et représentés, les membres du Conseil d'administration sont reconduits dans leurs fonctions :

- Brigitte Briard en tant que présidente
- Jan Svatos en tant que trésorier
- Gilles Forhan en tant que secrétaire
- Benoit Briard en tant que membre
- Bernadette Forhan en tant que membre et correctrice du site internet.

**Actions à envisager :**

- Choix d'un cabinet d'avocats au cas où une demande de permis ICPE serait déposé pour Comiac. Si un tel dossier est déposé, il faudra réagir et envisager une action au niveau du tribunal administratif. Pour cela, il faut un avocat spécialisé. Nous pensons qu'il ne faut pas mélanger les affaires et qu'il vaut mieux prendre un cabinet d'avocats. Après discussion, un vote est organisé et à l'unanimité nous demanderons à maître Arnaud Izembard du cabinet Bouyssou à Toulouse de nous prendre comme client. Malheureusement, il faudra dépenser plus de 4 000€. S'il le faut, nous ferons appel aux dons des adhérents et sympathisants.
- **Pétition en ligne avec la Xaintrie :** l'accord est donné pour cette pétition, afin que les 2 préfets (celle du Lot et celui de Corrèze) soient au courant des projets éoliens qui, s'ils se concrétisent, risquent de nuire gravement à l'avifaune des gorges de la Cère.
- **Sensibilisation de l'opinion :**
  - En janvier 2016 les 5 communes (Souceyrac, Calviac, Comiac, Lacam-d'Ourcet ; Lamativie) n'en feront plus qu'une. Quelle sera la position des élus de cette nouvelle commune ? Nous pourrions les sensibiliser aux risques des éoliennes de grande hauteur (non rentabilité, pollution du paysage, dévalorisation des habitations, risques dus aux infrasons...)
  - De même si un projet de demande ICPE pour Comiac est déposé, il faudra sensibiliser l'opinion afin que l'enquête publique puisse montrer l'opposition des habitants au projet.
  - Le site internet et les newsletters doivent continuer à exister ; il faut en faire la publicité.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Gilles Forhan

Secrétaire APPGE, Comiac, Calviac, Lamativie

<http://appge-comiac.e-monsite.com/>

[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)

06.43.80.15.87